

Extension de la réserve naturelle nationale du Venec

Mardi 17 avril 2018

Sous-Préfecture de Châteaulin



Photo : E. Holder



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU FINISTÈRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- La réserve naturelle du Venec : 25 ans d'existence en images
- Origines du projet d'extension
- La concertation du projet
- Les enjeux de l'extension pour les acteurs et le territoire
- Ce que l'extension pourrait changer
- Repères sur les étapes d'une extension
- Propositions pour la suite

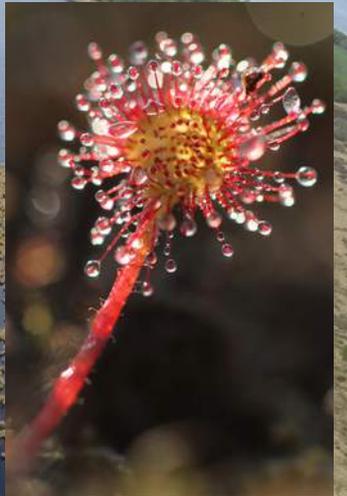
La Réserve naturelle du Venec, la perle des tourbières bretonnes



Réserve Naturelle
VENEC



La réserve naturelle et son bombement



La réserve naturelle et son bombement



La bordure de la réserve naturelle



La bordure de la réserve naturelle



Les landes, prairies et tourbières de l'arrière Venec (hors RN actuellement)



Les landes, prairies et tourbières de l'arrière Venec (hors RN actuellement)



Le Venec, 25 ans de gestion adaptée



Girobroyage



Girobroyage forestier



Fauche



Fauche manuelle



Roulage



Pâturage





Débroussaillage



Débroussaillage



Avant



Après

Aménagement (clôtures)







Creusement de mares



Suivis de végétation

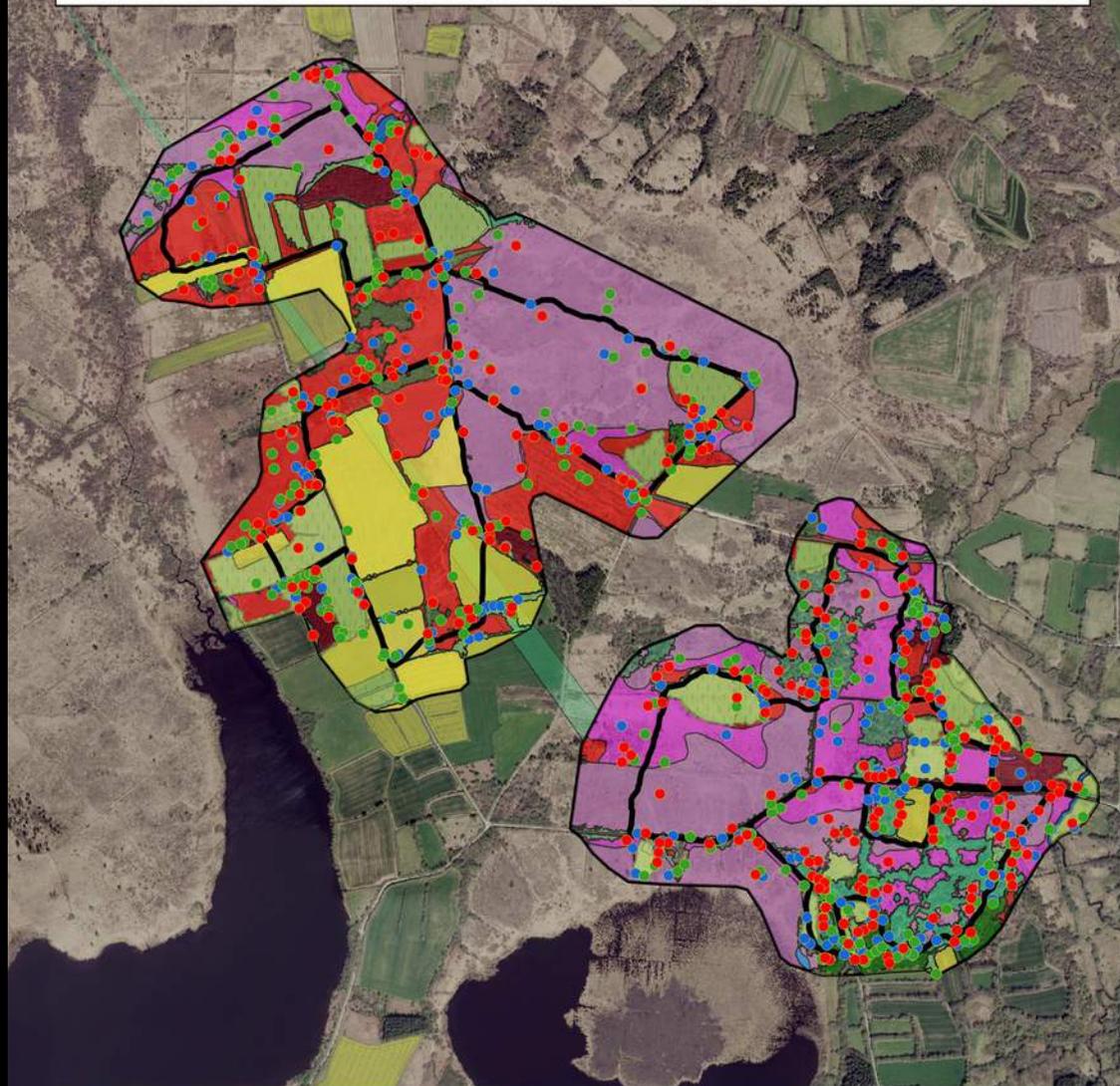




Suivis ornithologiques



Localisation des contacts lors des trois passages du Monir Venec 2017

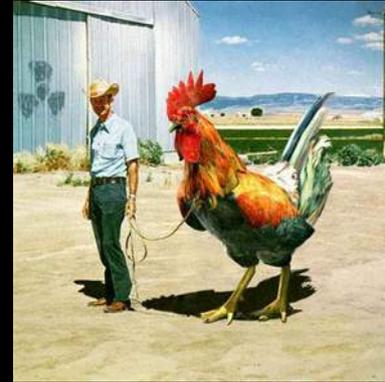


Légende

- | | |
|-------------------------------|--|
| ● Contacts premier passage | ■ Landes humides |
| ● Contacts deuxième passage | ■ Landes sèches et mésophiles |
| ● Contacts troisième passage | ■ Plans d'eau, cours d'eau et végétations associées |
| — Parcours suivis | ■ Plantations d'arbres à feuilles persistantes |
| Habitats | |
| ■ Cultures | ■ Prairies et pelouses humides (hors marais salés) |
| ■ Forêts humides | ■ Prairies et pelouses sèches et mésophiles (hors dunes) |
| ■ Forêts sèches et mésophiles | ■ Routes |
| ■ Fourrés humides | ■ Tourbières et groupements tourbeux associés |
| ■ Fourrés secs et mésophiles | ■ Végétations des haies et talus |
| | □ |

Un règlement en « bon père de famille »

On peut sentir les fleurs, ramasser ses déchets, s'enflammer pour la beauté des paysages, promener certains animaux de compagnie, ...



... faire du vélo, la sieste, etc.



Animations



Maison de la Réserve naturelle à Brennilis



Valorisation



Into the french wild



ée [4K]



0:14 / 3:54

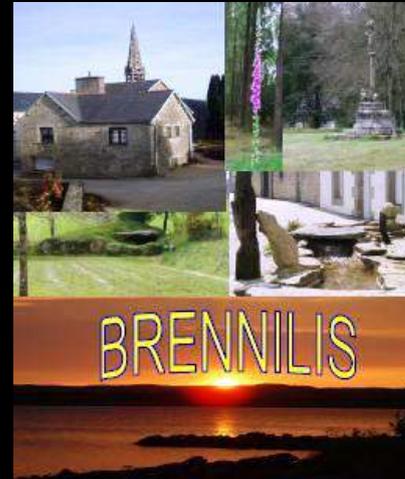
Acteurs



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Origines du projet d'extension

1993 : création de la réserve naturelle nationale du Venec sur **48 ha**

"Télégramme"
17 février 93

Brennilis : **la réserve du Venec** **vient d'être créée**

Par décret en date du 9 février le Premier ministre a créé la réserve naturelle du Venec.

Située sur la commune de Brennilis, celle-ci a une superficie de près de 48 hectares. Il est fondé, par le préfet, un comité consultatif comprenant des représentants des collectivités territoriales concernées, des propriétaires, des usagers, des administrations, des associations de protection de la nature et des personnalités scientifiques qualifiées.

Cette instance donnera son avis sur le fonctionnement de la réserve et en particulier « sur la gestion hydraulique des marais de Saint-Michel-sur-Ellez ». Il pourra faire procéder à des études scientifiques en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel.

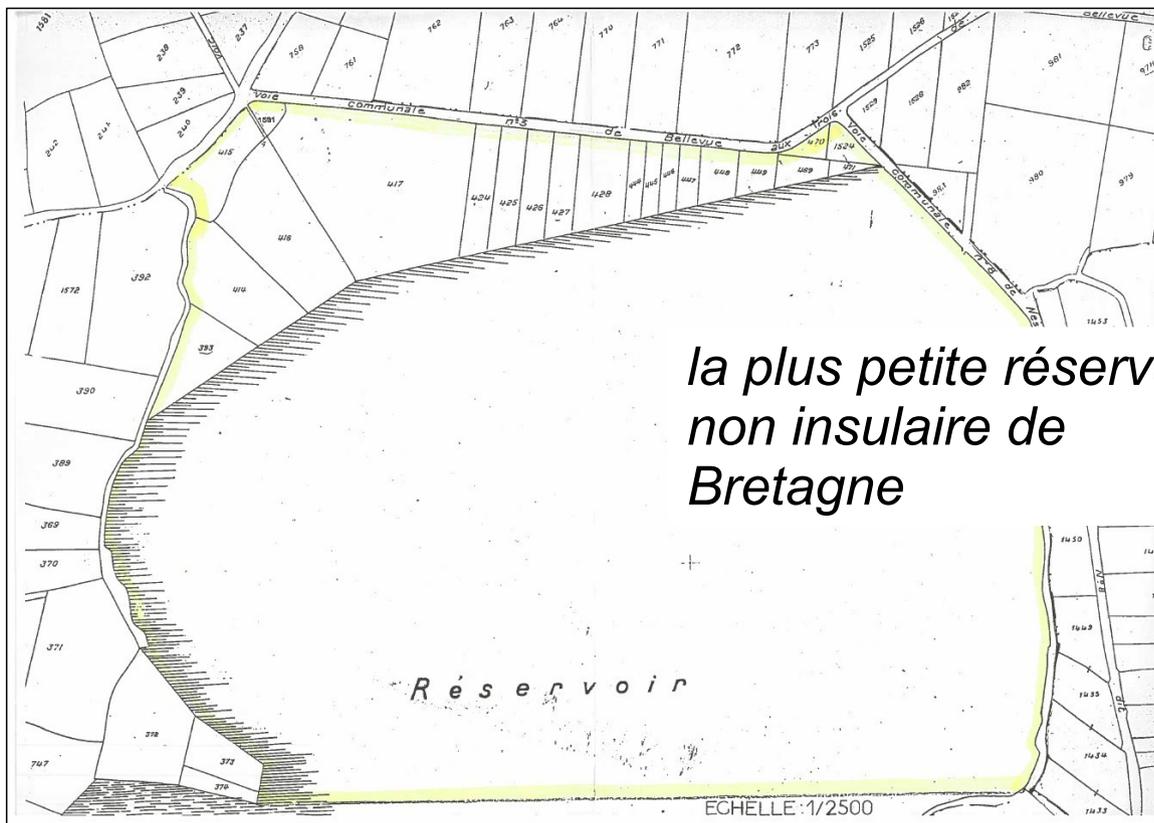
La réglementation interdit les

activités industrielles ainsi que de recherche et d'exploitation minière, la collecte de minéraux et de fossiles.

Si l'on en croit les spécialistes dont B. Clément de l'université de Rennes 1, la végétation du secteur est d'une richesse exceptionnelle. De nombreuses espèces rares y prospèrent dont quelques unes sont « de véritables fossiles vivants ». Avec ses tourbières, ses bruyères et ses landes, ce site serait, dans le genre, « le premier de l'Europe de l'Ouest ».

Tous les scientifiques sont d'accord pour affirmer que l'en-droit mérite d'être sauvegardé.

Au sein de la future communauté de communes du Yeun (Brasparts, Loqueffret, Saint-Rivoal, Botmeur et Brennilis) certains élus souhaitent que la gestion de la réserve lui soit confiée.



*la plus petite réserve
non insulaire de
Bretagne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU FINISTÈRE

2008 : premières réflexions du gestionnaire et des services de l'État pour améliorer la protection des abords, l'« arrière-Venec »

Origines du projet d'extension

- **2011** : premières acquisitions foncières du Département dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles »



→ *Zoom sur la politique ENS du Conseil Départemental du Finistère et sur son action à Brennilis*



Finistère

Penn-ar-Bed

LE DÉPARTEMENT



Les espaces naturels sensibles – Arrière Venec

Sous-Préfecture de Châteaulin – 17 avril 2018

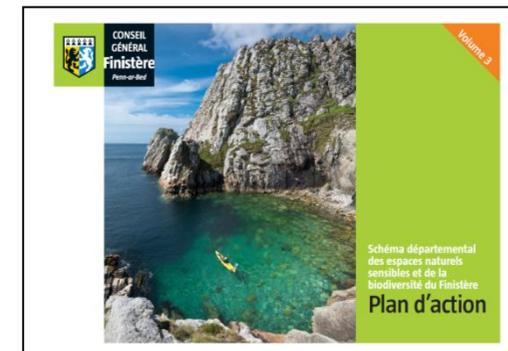


Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Un cadre stratégique du CD29 et des compétences ENS confirmées

Un Département compétent pour agir ...

- **Un cadre juridique : L113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme**
 - Le Département est compétent pour élaborer une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (...)
- **Un outil financier : la Taxe d'aménagement (1,5 %)**
 - Foncier & Maîtrise d'ouvrage des travaux en ENS du Département
 - Subventions pour la gestion des terrains du Département & des propriétés du Conservatoire, et partenariats naturalistes
- **Un outil foncier : la Zone de préemption**
 - Au profit du Département
 - Au profit du Conservatoire
- **Un cadre stratégique : le Schéma Départemental des ENS**
 - Voté en 2015



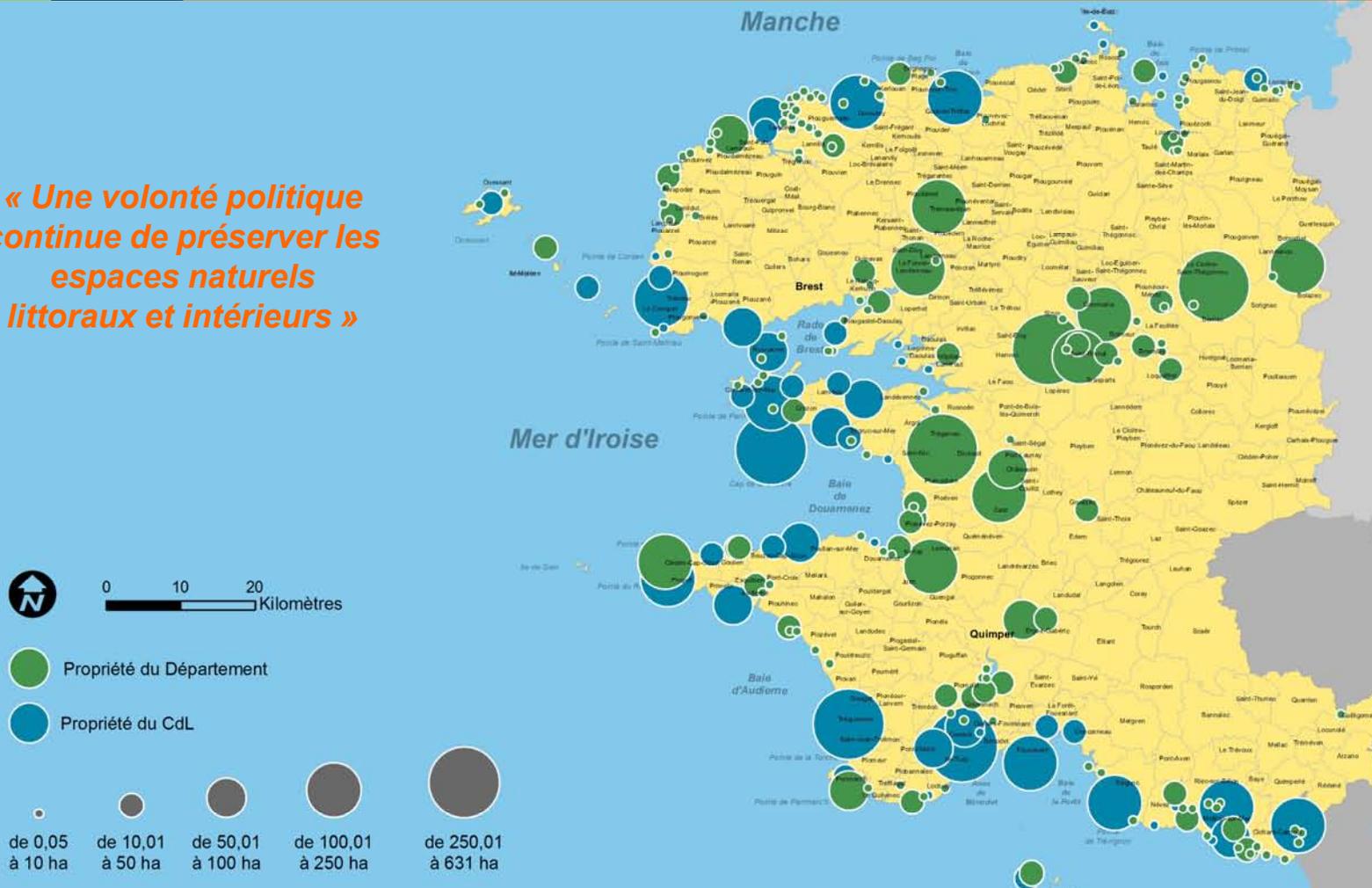
... depuis plus de 40 ans



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Une action foncière partagée avec le Conservatoire du littoral

« Une volonté politique
continue de préserver les
espaces naturels
littoraux et intérieurs »

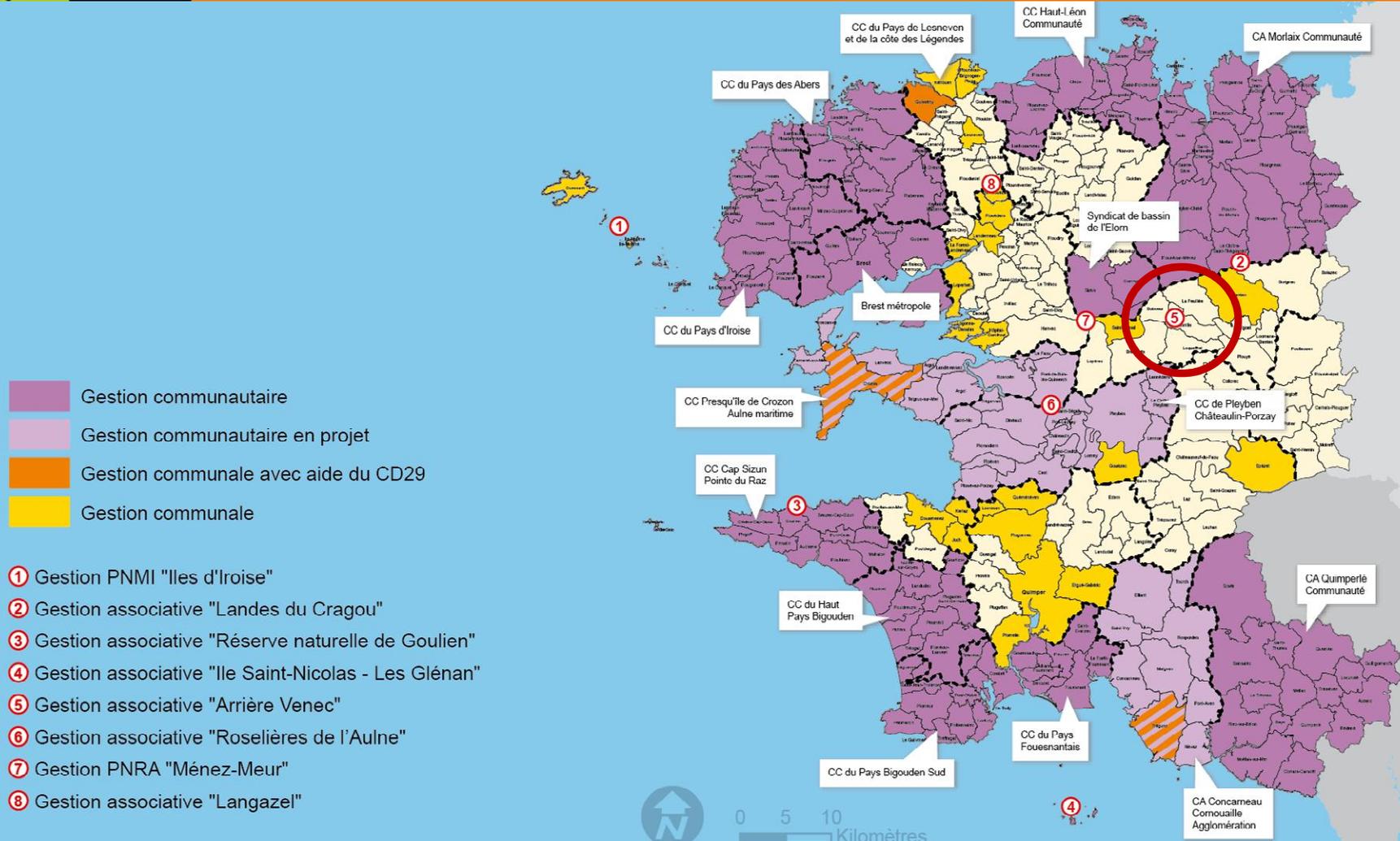


Chiffres 4 432ha 2 550ha 178 20%
Clés : acquis par le CD29 en littoral sites littoral protégé (CD29+CDL)



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

La gestion des espaces naturels sensibles, des actions partenariales



Chiffres Clés : **80%** superficie en gestion partenariale

10 EPCI
1 Syndicat

PNRA, PNMI, ONF, Associations



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec

L'Arrière Venec, un espace naturel d'intérêt départemental majeur

... Un réseau de zones humides important abritant des habitats naturels d'intérêt européen dans le prolongement de la réserve naturelle nationale du Venec...

... Des enjeux en termes de paysage, de biodiversité

- **Une volonté départementale d'action foncière sur la commune de Brennilis, à des fins de protection et de gestion de milieux naturels remarquables**
 - 105 ha, majoritairement des landes humides, tourbeuses et des boisements
 - dont 80 ha sur l'Arrière Venec
- **Prenant appui sur un outil foncier créé en septembre 2010 « Le périmètre d'intervention foncière », de près de 350 ha**
 - En partenariat avec la commune de Brennilis
 - Acquisition à l'amiable avec prise de contact avec l'ensemble des propriétaires au sein du périmètre
 - Sur la base d'évaluation de France Domaine
- **Des démarches d'étude d'une zone de préemption départementale**
- **Un site d'importance conforté par la stratégie foncière départementale**



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

espace naturel protégé
**PROPRIETES DEPARTEMENTALES
COMMUNES DE BRENNILIS, LOQUEFFRET ET LA FEUILLEE**

SITES DE TY AR BOUDIGED, ARRIERE VENEC, ROUDOUDOUR ET DE LA VALLEE DE ELLEZ



-  Périmètre d'intervention foncière du CD29
-  Propriété départementale
-  Propriété communale
-  Propriété du PNRA

Arrière Venec :	80,37 ha
Ty ar Boudiged :	0,41 ha
Vallée de l'Ellez :	21,09 ha
Roudoudour :	4,16 ha

Département du Finistère
Direction de l'aménagement, de l'eau,
de l'environnement et du logement
Service des espaces naturels et des paysages
Décembre 2017



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec





Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

L'intervention départementale sur le site ENS de l'Arrière Venec

L'Arrière Venec, un espace naturel géré et suivi

- **Une gestion du site confiée à l'association Bretagne Vivante depuis Automne 2016**
 - Par voie de convention qui précise les missions et l'organisation d'intervention sur site
- **Quelques illustrations de travaux portés en maîtrise d'ouvrage départementale depuis 2016 avec appui gestionnaire**
 - Restauration de parcelle à enjeu naturaliste (*Damier – entreprise Séité*)
 - Restauration de landes par broyage (*entreprise Bro Léon/Kerné Elagage*)
 - Mise en place de 2 enclos pour pâturage (*entreprise Bellocq*)
 - 2018 – poursuite d'enclos
- **Quelques principes d'usages et activités en ENS**
 - Ouverture au public, sous réserve de sécurité & protection des espèces patrimoniales
 - Gestion agropastorale encouragée : prêt à usages gratuit – particuliers/agriculteurs
 - Gestion des usages : autorisation activités sportives, évènement culturel....
 - Gestion cynégétique : de façon générale, la chasse n'est pas autorisée en ENS. Des mesures particulières sont prises, en lien avec la Fédération des chasseurs, selon les pratiques locales et présence espèces



CONVENTION DE GESTION
DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES LANDES TOURBEUSES
DE L'ARRIERE-VEVEC
PROPRIÉTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

Vu les articles L142-1 et suivants du Code de l'urbanisme ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 5 septembre 2016 ;

ENTRE

Le Département du Finistère, situé 32 Boulevard Duplex, CS 29029, 29196 QUIMPER Cedex, représenté par Mme Nathalie SARRABEZOLLES, Présidente du Conseil départemental agissant au nom du Département et dénommé ci-après « Le Département »,
d'une part,

ET

L'association Bretagne Vivante – SEPNB, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc TOULLEC, 19 rue de Gouesnou, BP 62132, 29221 Brest cedex 2, et dénommée ci-après « Le Gestionnaire »

d'autre part.

Origines du projet d'extension

- **2013-2015** : étude scientifique des enjeux d'une extension sur l'arrière-Venec réalisée par le gestionnaire
- **2016** : le comité consultatif valide l'introduction d'actions portant sur l'extension de la réserve dans le nouveau plan de gestion 2017-2027
- **Automne 2016** : Bretagne Vivante devient gestionnaire des parcelles acquises par le Département sur l'arrière-Venec (env. 80 ha), des actions de restauration démarrent



La concertation du projet

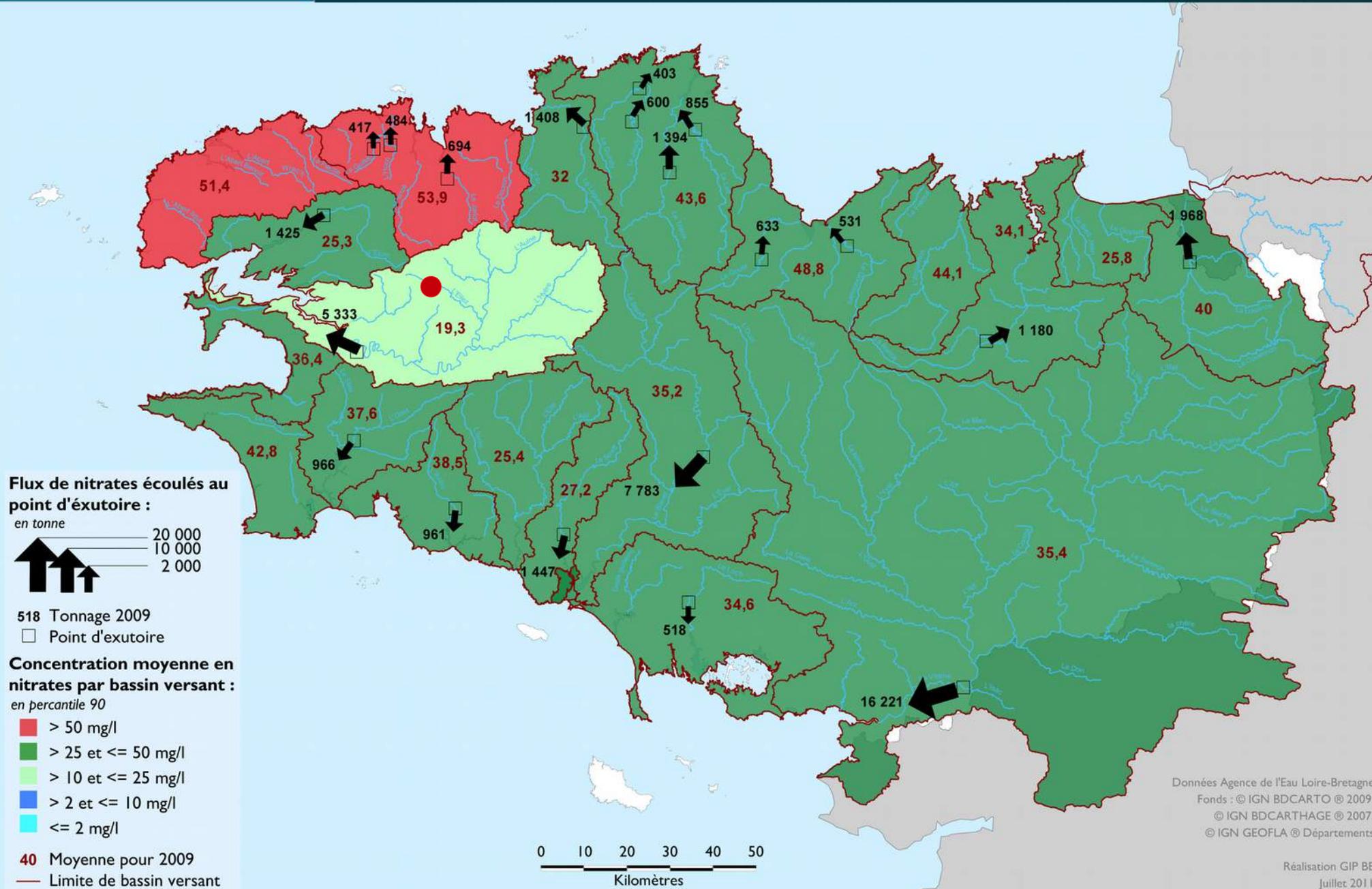
Mise en place d'un Comité de pilotage :

- Animé par M. le Sous-Préfet de Châteaulin
- Associant tous les acteurs locaux concernés par l'extension
- Espace de concertation, lieu d'échange et de proposition sur les différents volets du projet
- Des réunions en plénier (comme aujourd'hui) ou en **sous-groupes thématiques**, à définir en fonction des enjeux et des attentes des participants
- Composition :
 - **Services de l'État**
 - **Gestionnaire de la réserve**
 - **Collectivités** : Commune de Brennilis, PNR Armorique – Site Natura 2000 « Monts d'Arrée centre et est », Monts d'Arrée Communauté, Conseil Départemental, Service départemental d'archéologie, Conseil Régional
 - **Propriétaires et Usagers** : SHEMA, Société communale de chasse, Fédération départementale des chasseurs du Finistère, Représentant des propriétaires forestiers, Syndicat des exploitants forestiers, Représentant des propriétaires-exploitants agricoles, Chambre d'agriculture du Finistère, Directeur du GFA Litziez
 - **Associations** : Groupe Mammalogique Breton (GMB)
 - **Scientifiques et experts** : Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), Université de Bretagne Occidentale, représentant du CSRPN

Les enjeux de l'extension

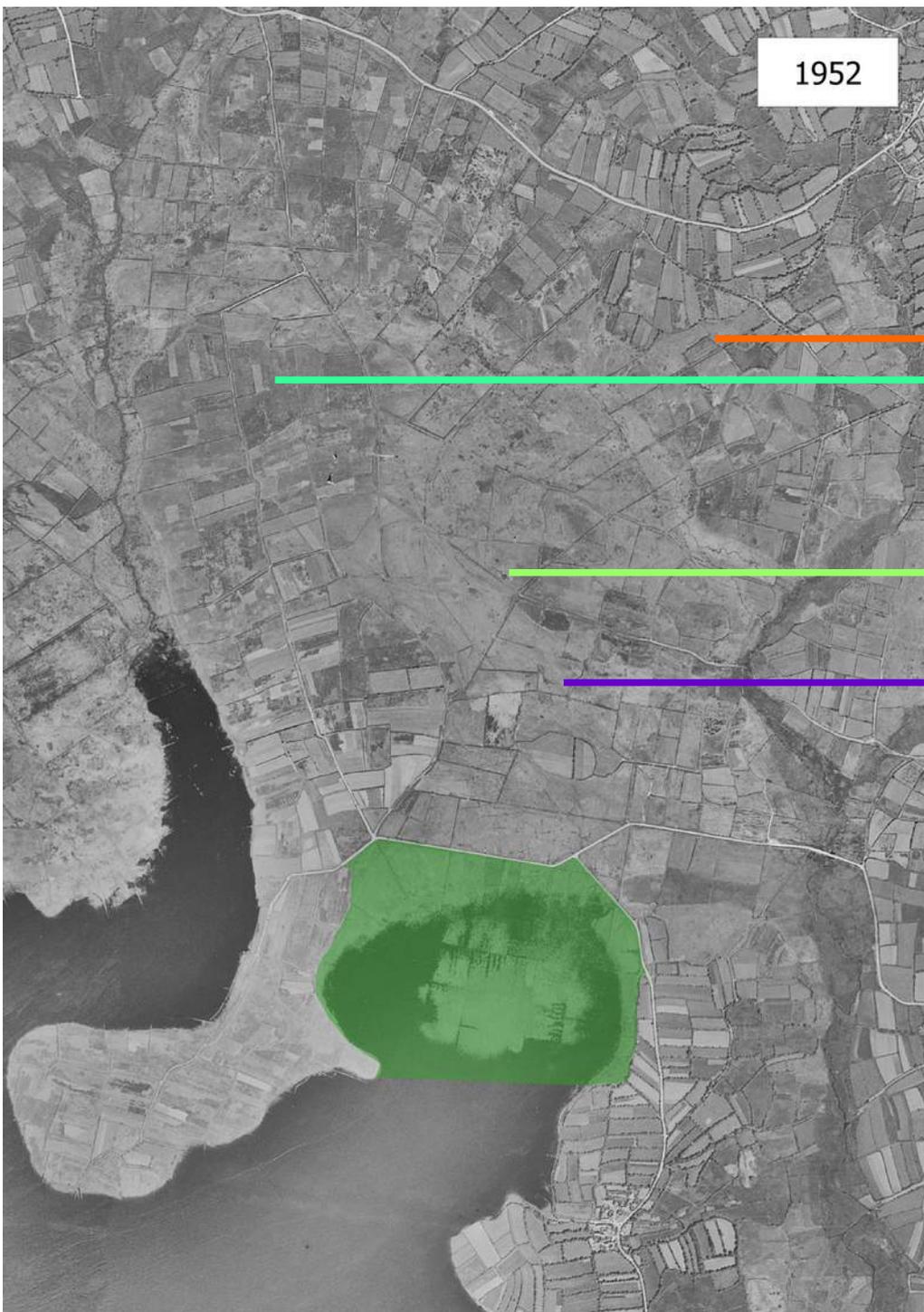


Une qualité d'eau à préserver

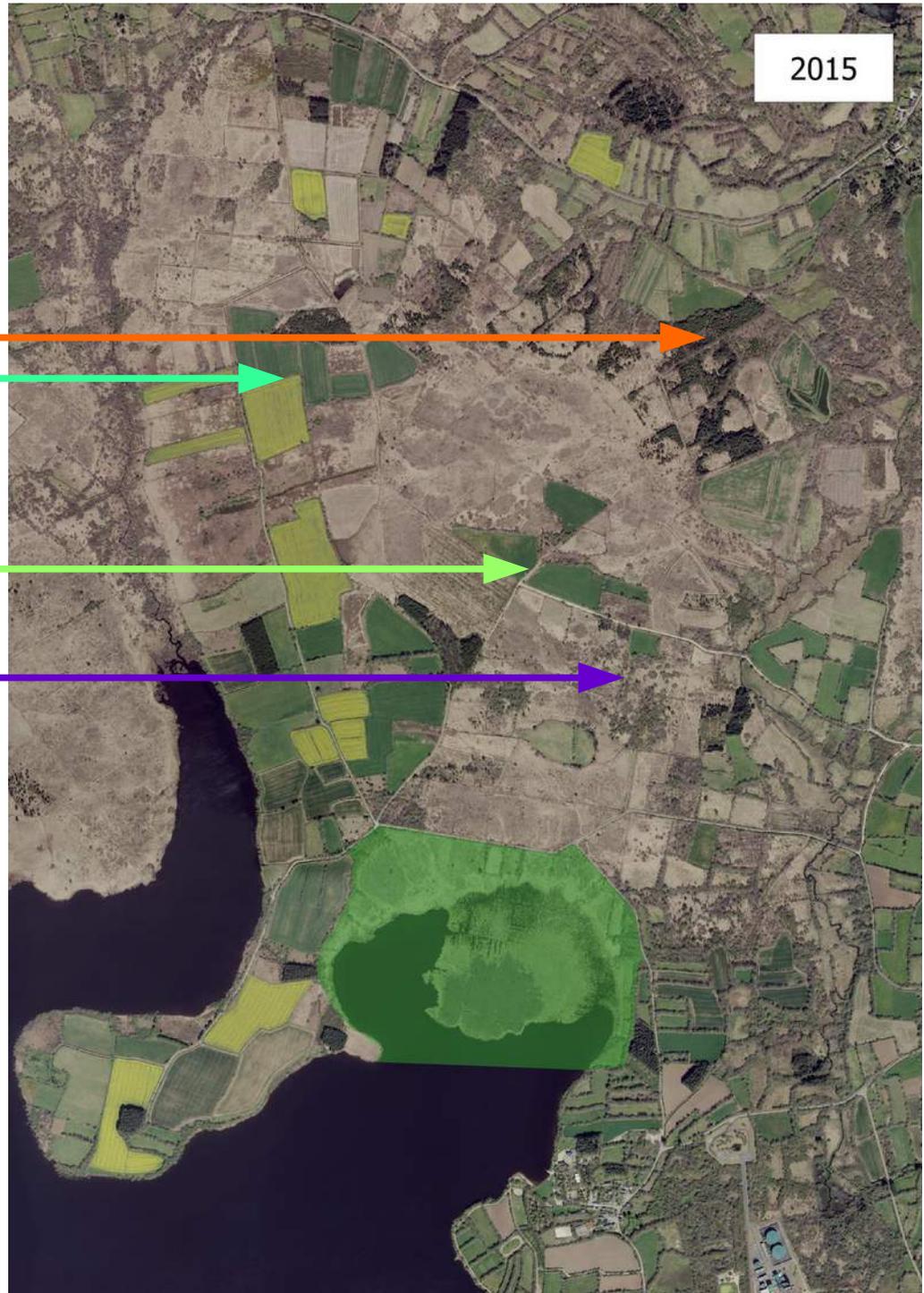


Conserver des paysages emblématiques





1952

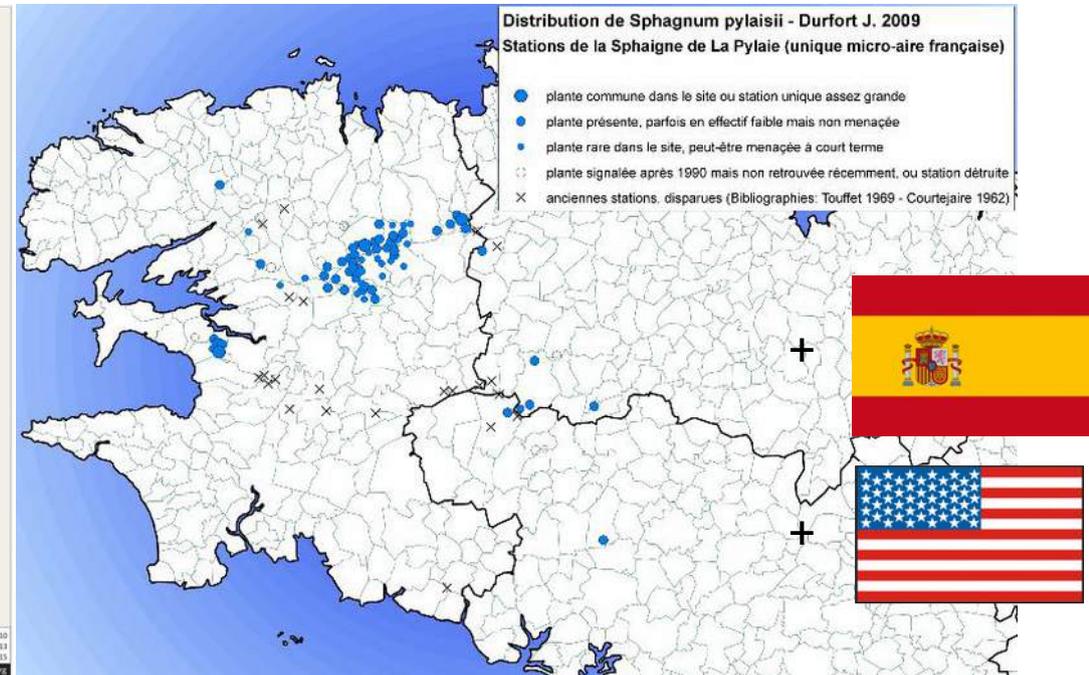
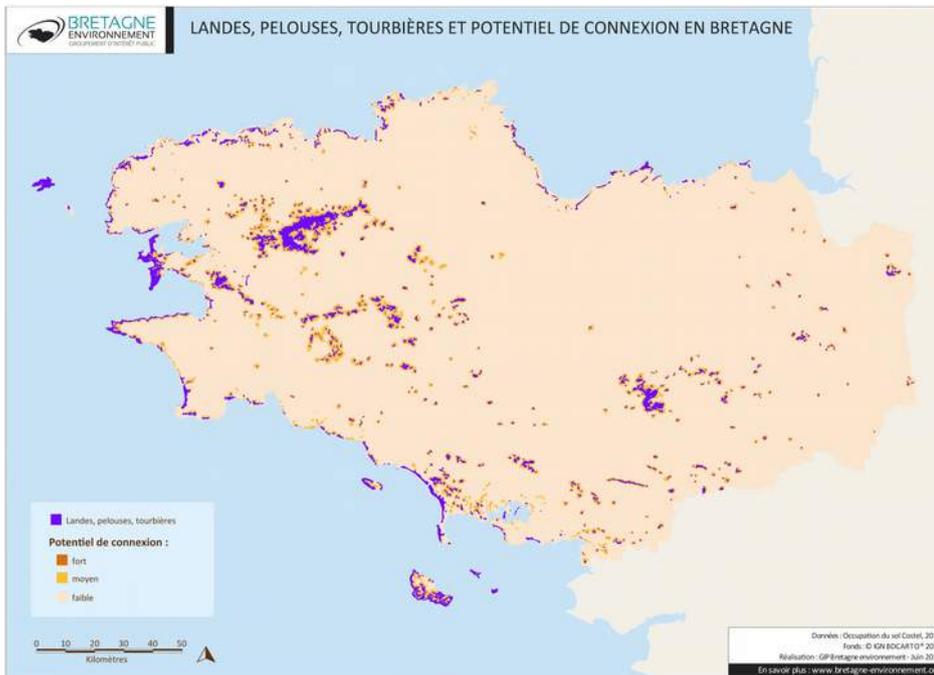


2015

Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnels



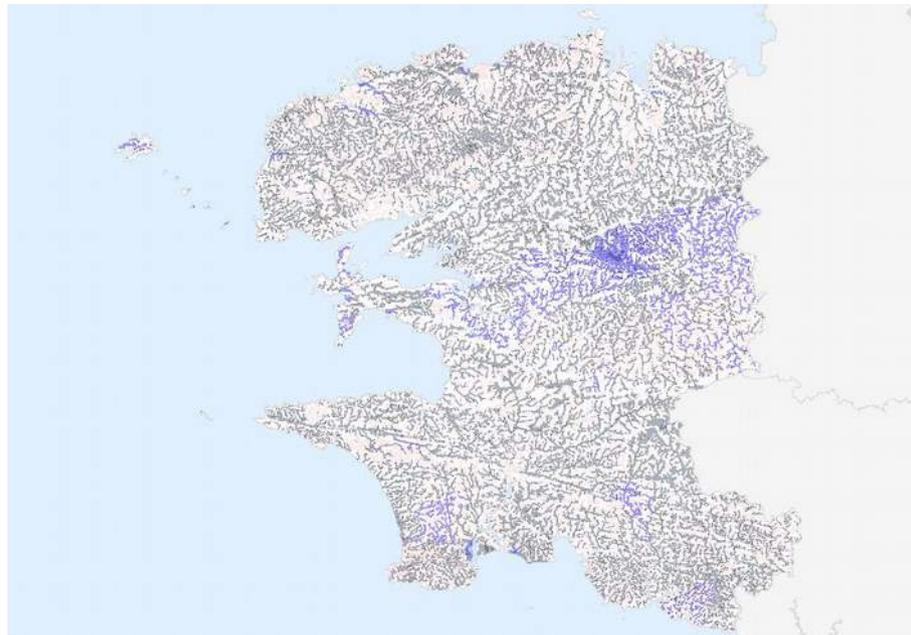
Landes tourbeuses et sphaigne de la Pylaie



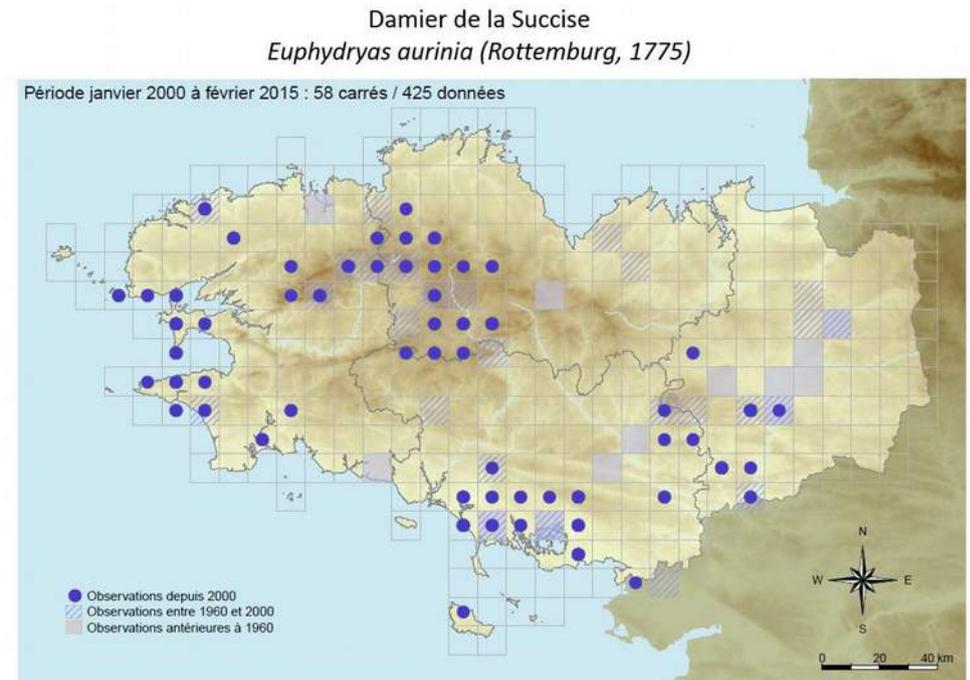
Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnelles



Prairies pauvres (oligotrophes) et damier de la succise



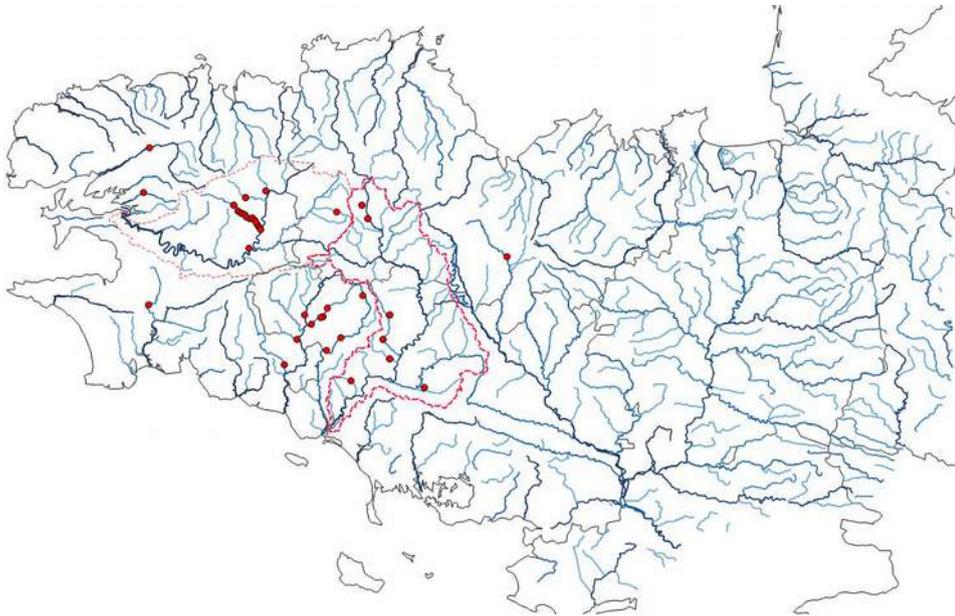
Répartition des zones humides dans le Finistère



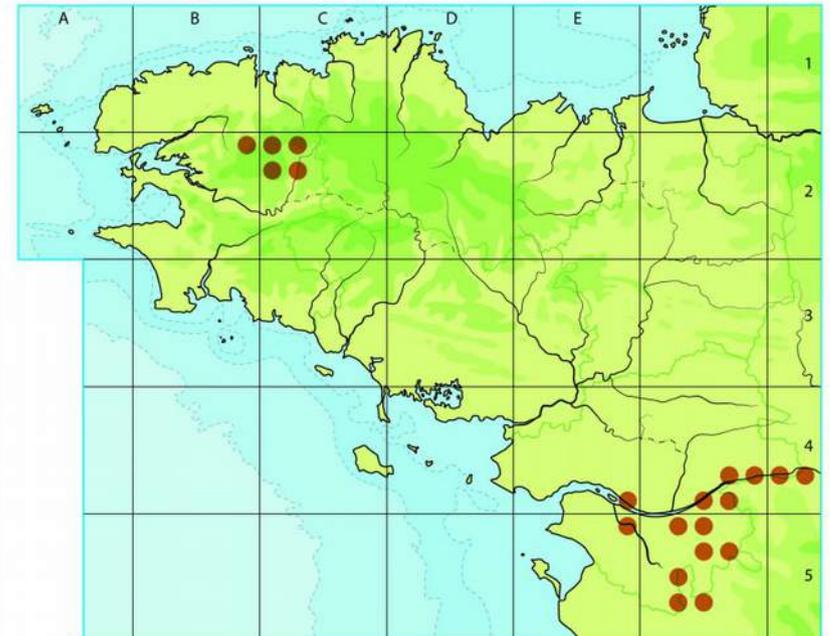
Conservation d'habitats et d'espèces exceptionnelles



Rivières, mulettes et castor



Carte de répartition de la mulette en Bretagne



Carte de répartition du Castor en Bretagne historique

Une gestion paysanne pour la conservation



Fauche

Litière (gouji) ↙

↘
Damier de la succise,
Courlis cendré,
Busards,
Lièvre,
Alouette des champs



Une gestion paysanne pour la conservation



Pâturage

Sphaigne de la Pylaie,
Courlis cendré,
Mousse *Splachnum
ampullaceum*,
Gentiane pneumonanthe,
Fauvette pitchou

Production d'allaitantes



Une gestion paysanne pour la conservation



Passereaux des milieux agricoles, faune en général

Ouverture des milieux



Entretien du bocage et des accès



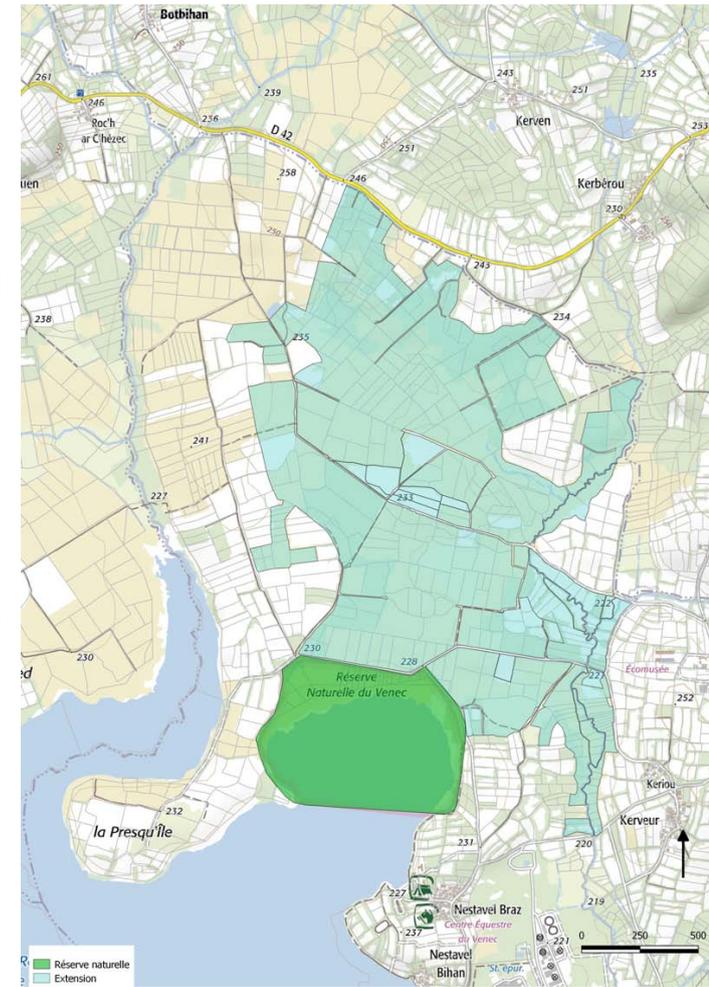
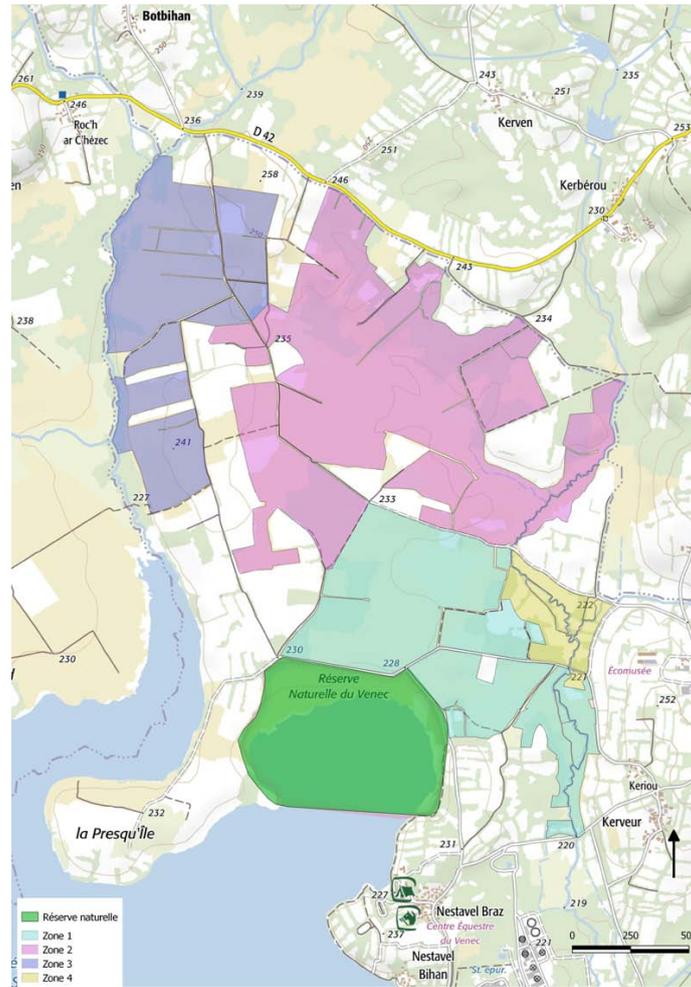
Le Venec, un cadre exceptionnel



pour la pêche, la découverte naturaliste, la chasse, la randonnée à pieds, à cheval ou à vélo



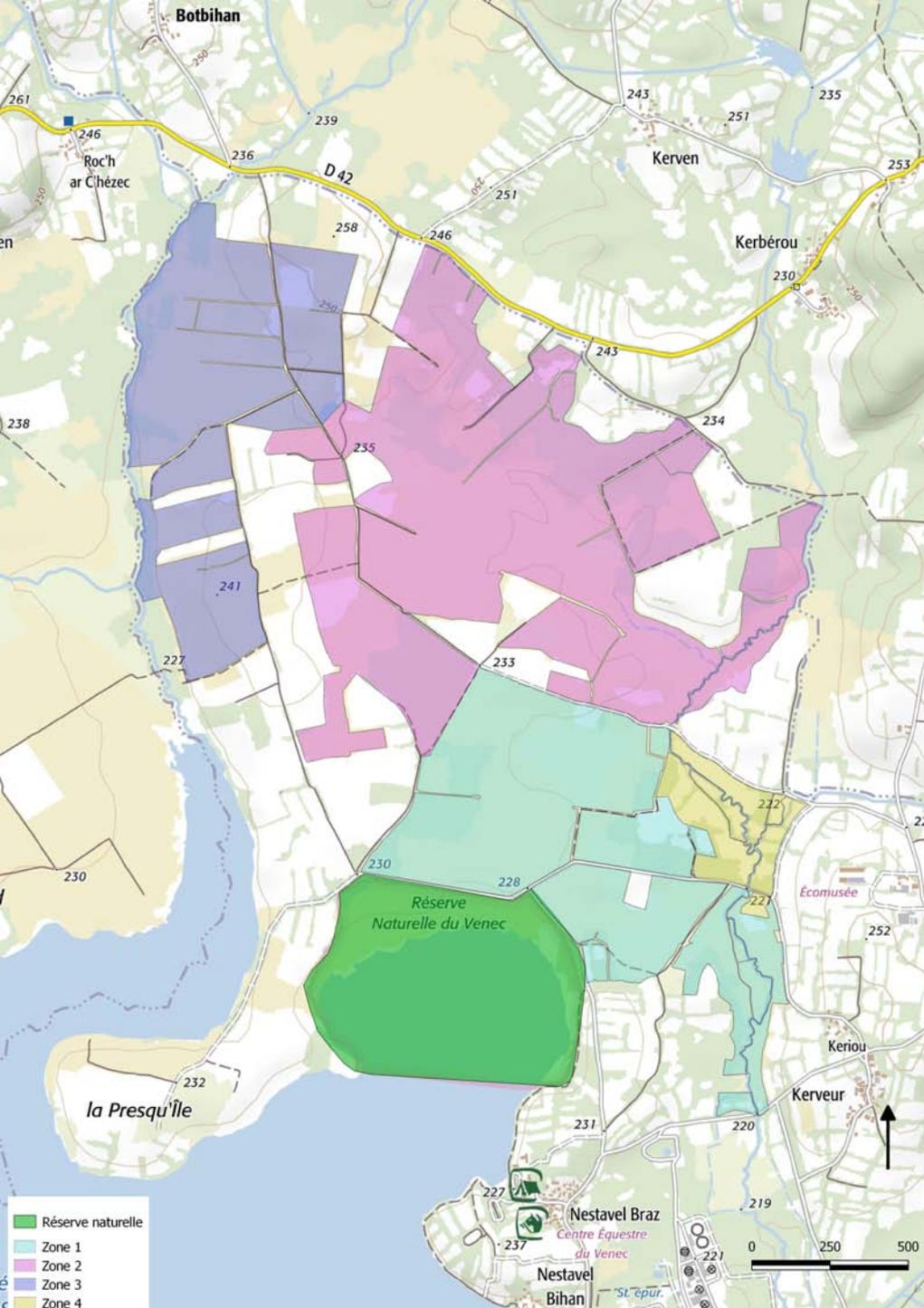
Le périmètre du projet



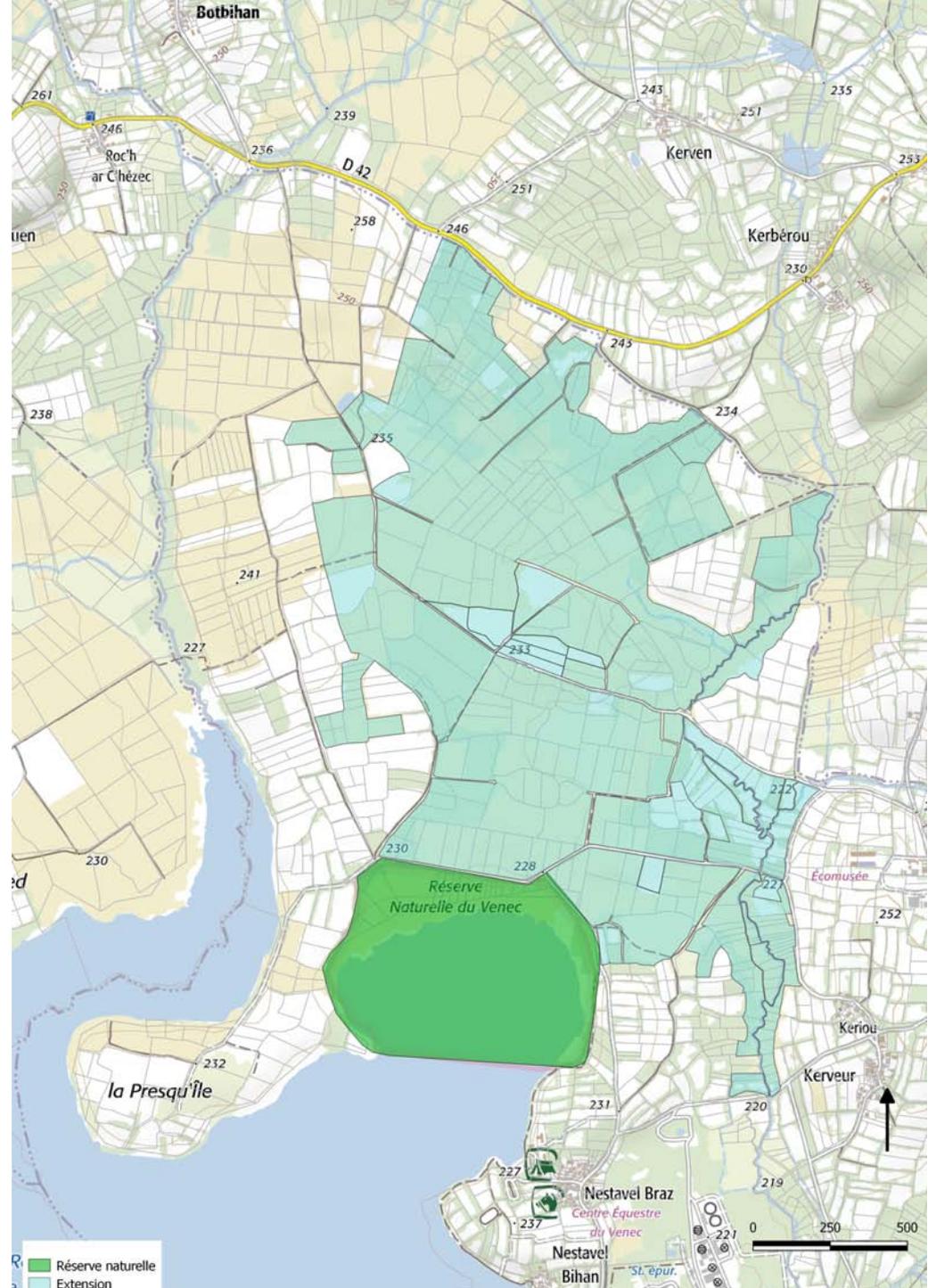
Le périmètre actuel de la Réserve naturelle nationale du VENEC

Le périmètre de l'étude scientifique menée par Bretagne Vivante

Le périmètre de travail proposé par les services de l'État



Le périmètre de l'étude scientifique menée par Bretagne Vivante



Le périmètre de travail proposé par les services de l'État

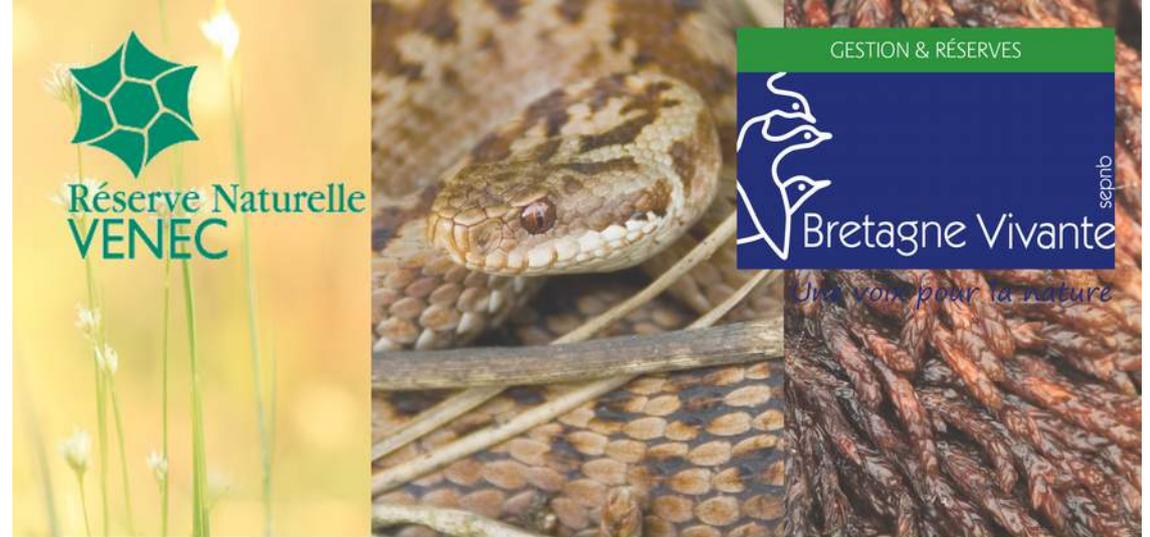
Ce que l'extension changera ...



Application du plan de gestion :

Prolongement des actions « Venec » à l'arrière Venec :

- réhabilitation, restauration ;
- gestion des habitats ;
- suivis naturalistes ;
- animation nature ;
- police de l'environnement ;

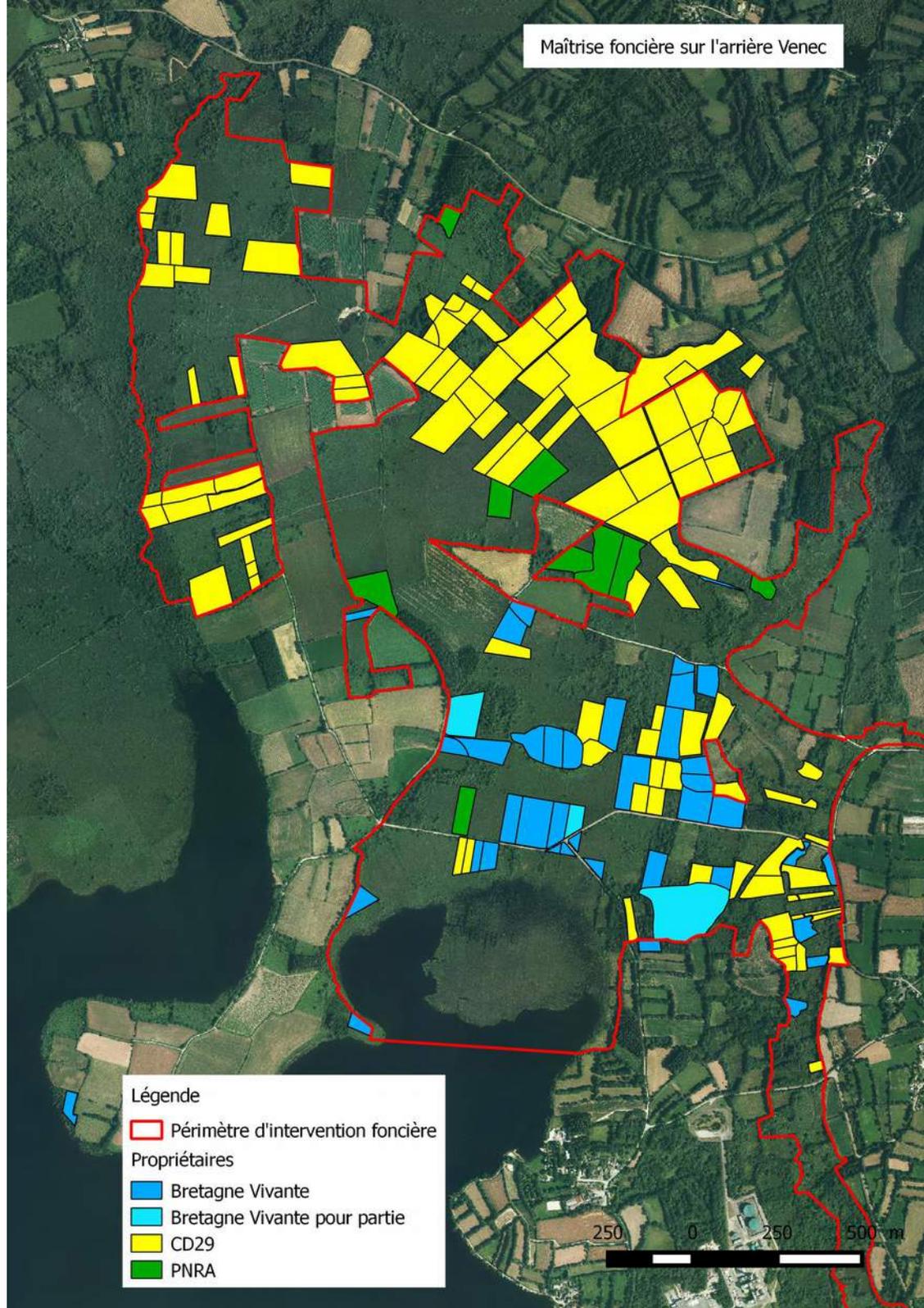


Plan de gestion 2017-2027 de la Réserve naturelle nationale du Venec



Application du plan de gestion :

- Un périmètre foncier animé par le département ;
- Une équipe sur le long terme avec des moyens techniques renforcés ;



Restauration et entretien des milieux



Réouverture et fauche des landes



Pâturage des milieux humides



Génie écologique pour les espèces



Réhabilitation des peuplements mal-venant

Un espace plus accessible et mieux identifié

- Création d'un livret de découverte (en cours) ;
- Animations estivales à développer vers l'arrière Venec ;

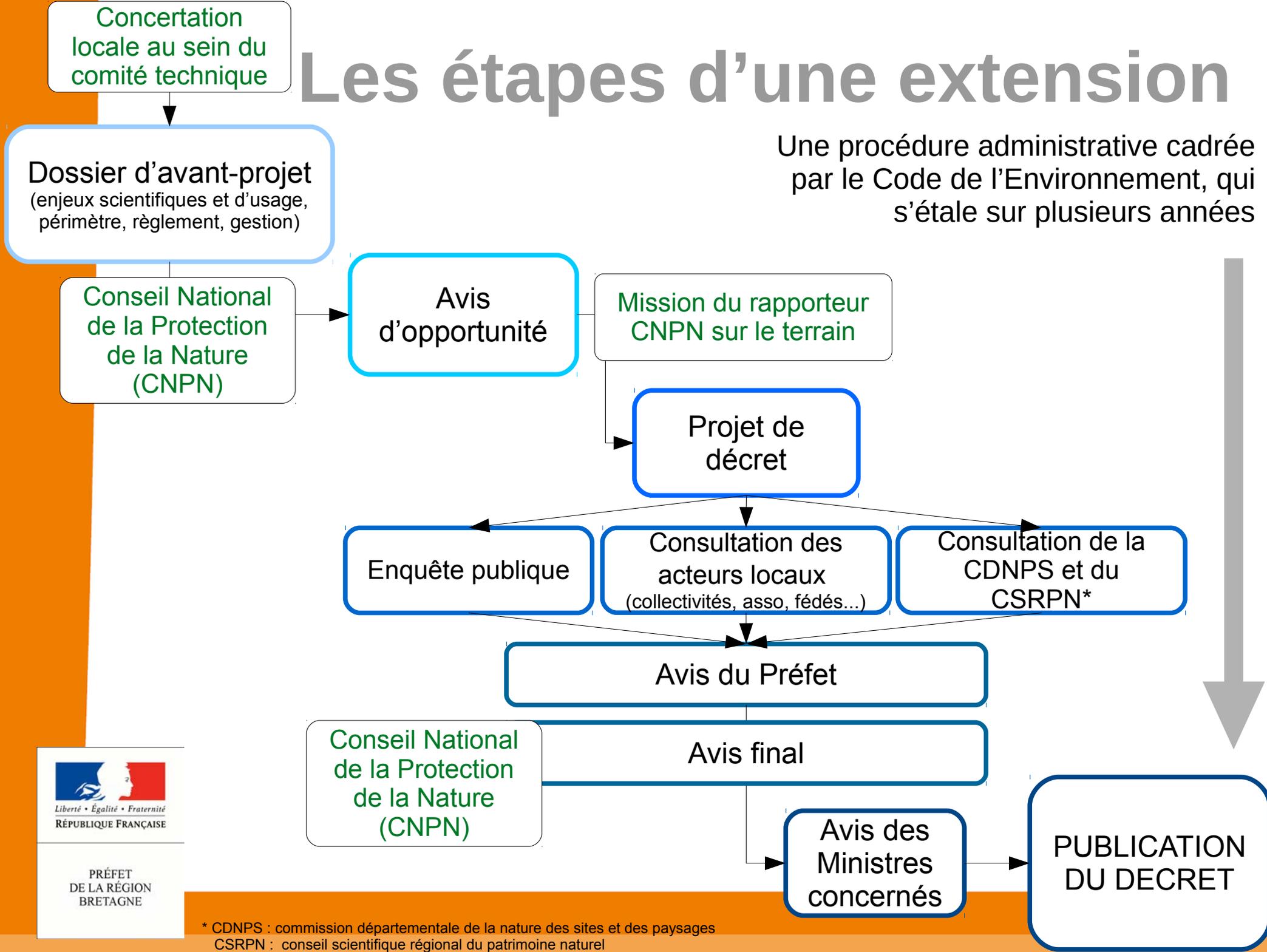


Un règlement mis à jour dans la continuité de l'existant

- Aucun changement concernant la chasse et la pêche qui seront autorisées ;
- Éventuellement de nouveaux articles concernant de nouvelles pratiques ;
- Autoriser les activités de loisir / Maîtriser les manifestations culturelles et sportives ;
- Rôle du comité technique : réfléchir, échanger et proposer un règlement.

Les étapes d'une extension

Une procédure administrative cadrée par le Code de l'Environnement, qui s'étale sur plusieurs années



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

* CDNPS : commission départementale de la nature des sites et des paysages
CSRPN : conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Propositions pour la suite

- **Juin à décembre 2018 (voir début 2019 si besoin) : phase de concertation préalable**

Réunions du comité de pilotage sur des sujets à définir suite aux échanges d'aujourd'hui → prochaine réunion à prévoir fin juin

- **2019 : formalisation du dossier d'avant-projet**

Avis des instances locales (comité consultatif, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) puis présentation au Conseil National de la Protection de la Nature

- **2020-2021 : formalisation du décret d'extension**

Travail du rapporteur du CNPN, mise à l'enquête publique du projet de décret, consultation des acteurs locaux puis avis final du CNPN

De manière continue : diffusion de l'information au acteurs locaux et habitants par la réserve, les services de l'État, la Commune...

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE